

**Projet d'arrêté de MM. Jean-Pierre Lyon, François Sottas, Alain Fischer et Robert Pattaroni: «Modification de l'article 25, «Ordre du jour», du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève».**

(renvoyé à la commission du règlement par le Conseil municipal  
lors de la séance du 15 novembre 2000)

*PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant:

- que, depuis le début de cette législature, on doit se rendre à l'évidence qu'il y a des problèmes de gestion de l'ordre du jour des séances plénières;
- que, lors de nos séances, on aborde les premiers points et qu'ensuite un grand nombre de changements surviennent par rapport à l'ordre du jour proposé;
- que les groupes politiques représentés au sein de notre Conseil préparent, lors de leur caucus interne, la position qu'ils prendront en séance, mais que, suite aux nombreux reports, c'est la véritable interrogation;
- qu'il faut revoir totalement la gestion de l'ordre du jour, pour être pris au sérieux sur le plan politique;
- que le Grand Conseil, depuis plusieurs années, emploie son ordre du jour de la même manière que celle que nous vous soumettons dans la présente proposition de modification;
- que, lorsque la modification proposée sera acceptée, si l'ordre du jour n'est pas terminé, nous reprendrons à la prochaine séance au point suivant, et cela sans changement, sinon les reports reprendront de plus belle,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;  
vu l'article 147 du règlement du Conseil municipal,

*arrête:*

L'article 25 du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«Ordre du jour

»Art. 25. – En séance ordinaire, l'ordre du jour doit comprendre notamment les objets suivants:

- a) communications du Conseil administratif;
- b) communications du bureau du Conseil municipal;
- c) département de l'administration générale et des finances:
  1. propositions du Conseil administratif;

2. rapport des commissions concernant ce département;
3. propositions des conseillers municipaux (arrêtés, motions, résolutions, interpellations, questions orales);

d) département de l'aménagement, des constructions et de la voirie:

1. propositions du Conseil administratif;
2. rapports des commissions concernant ce département;
3. propositions des conseillers municipaux (arrêtés, motions, résolutions, interpellations, questions orales);

e) département des affaires culturelles:

1. propositions du Conseil administratif;
2. rapports des commissions concernant ce département;
3. propositions des conseillers municipaux (arrêtés, motions, résolutions, interpellations, questions orales);

f) département des sports et de la sécurité:

1. propositions du Conseil administratif;
2. rapports des commissions concernant ce département;
3. propositions des conseillers municipaux (arrêtés, motions, résolutions, interpellations, questions orales);

g) département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement:

1. propositions du Conseil administratif;
2. rapports des commissions concernant ce département;
3. propositions des conseillers municipaux (arrêtés, motions, résolutions, interpellations, questions orales);

h) propositions des conseillers municipaux pour les prochaines séances;

i) interpellations pour les prochaines séances;

j) initiatives populaires;

k) pétitions;

l) questions écrites.»